

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 2 décembre 2013, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire, Claude N. Morin, la conseillère et les conseillers suivants : Linda Morin, Patrick Morin, Louis Proulx, Yvan Verville, Marco Desforges et Ghislain Brunet. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard, l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joelle Rancourt et le surintendant des travaux publics, Richard Michaud.

1. Ouverture de la séance par le maire, Claude N. Morin.

2013-12-182

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2013;
4. Demande de monsieur Jean-Claude Labbé et alls;
5. Approbation des comptes :
 - Liste des chèques au montant de 290 074,80 \$;
 - Liste des salaires au montant de 24 293,54 \$;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de novembre 2013;
8. Dépôt du registre public des déclarations des élus municipaux;
9. Signataires pour les effets bancaires folio 451308;
10. Participation financière à la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2014 ;
11. Augmentation des salaires et de l'échelle salariale pour l'année 2014 et signataires des annexes aux contrats de travail;
12. Vente pour taxes;
13. Adoption du budget révisé 2013 de la Société d'habitation du Québec (OMH);
14. Adoption du critère de répartition des quotes-parts pour le tonnage des déchets et des matières récupérables;
15. Appui pour l'accréditation du CPE Bout d'Chou en tant qu'entreprise d'économie sociale;
16. Fondation Docteur-Jacques-Paradis – Demande d'autorisation pour la fermeture temporaire des routes pour une activité cyclosportive;
17. Demande d'appui financier :
 - a) Commission scolaire du Lac-Abitibi – École Dagenais;
 - b) Comité des Loisirs de Colombourg – Soirée du Bye Bye;
18. Adoption du calendrier des séances du conseil pour 2014;
19. CULTURAT 2015;
20. Demande du CPA de Macamic;
21. Rapport des comités;
22. Questions diverses :
 - a) Rapport du souper gastronomique (Claude Morin);
 - b) Fête de Noël (Louis Proulx);

- 23. Période de questions;
- 24. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 4, 20, 22a) et 22b) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2013-12-183

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013**

Il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2013 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-184

5. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les items suivants sont acceptés :

- a) Listes des chèques au montant de 290 074,80 \$;
- b) Liste des salaires au montant total de 24 293,54 \$;

Adoptée à l'unanimité

6. **Période de questions**

Monsieur Rock Morin s'informe concernant la fermeture du chemin des 10^e-et-1^{er} Rang de Macamic à la hauteur du camp Amik.

7. **Correspondance reçue et envoyée de novembre 2013**

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de novembre 2013.

8. **Dépôt du registre public des déclarations des élus municipaux**

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil le registre public des déclarations des élus municipaux, tel que prévu à la Loi.

2013-12-185

9. **SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES FOLIO 451308**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio # 451308 de la Ville de Macamic :

- ☞ Claude Morin, maire et;
- ☞ Denis Bédard, directeur général ou;
- ☞ Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale ou;
- ☞ Ginette Labbé, secrétaire-trésorière adjointe ou;
- ☞ Richard Michaud, surintendant des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-186

10. **PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST POUR L'ANNÉE 2014**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte sa contribution à la Corporation du transport public adapté au montant 13 931 \$ pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-187

11. **AUGMENTATION DES SALAIRES ET DE L'ÉCHELLE SALARIALE POUR L'ANNÉE 2014 ET SIGNATAIRES DES ANNEXES AUX CONTRATS DE TRAVAIL**

Suite aux séances de travail pour la préparation du budget 2014 de la municipalité et lors de laquelle il y a eu le dépôt du rapport budgétaire 2013 incluant les prévisions budgétaires 2014 et dans lequel on y retrouve les salaires, les avantages sociaux et monétaires qui ont été consentis aux employés de la municipalité pour l'année 2013 et ceux qui seront payés aux employés après ajustement final des dits tableaux pour l'année 2014 selon les modalités qui suivent ci-dessous, à savoir :

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QU' : Une augmentation de salaire représentant 2 % et la part de l'employeur au régime de retraite à 5 % soit octroyée aux employés de la Ville de Macamic pour l'année 2014.

L'augmentation accordée aux employés pourra, à leur discrétion être appliquée soit sur le salaire ou sur le régime de retraite ou les deux, le cas échéant.

QUE : L'augmentation et la mise à jour de l'échelle salariale de la firme Management 360 inc. soient ajustées du même pourcentage et applicables en 2014 et que le directeur général est mandaté pour sa gestion et sa mise en application.

QU' : Une augmentation de salaire représentant 2 % soit octroyée aux élus de la Ville de Macamic pour l'année 2014.

QUE : Le maire, Claude N. Morin ou le directeur général, Denis Bédard, soient autorisés à signer les annexes au contrat de travail des employés de la municipalité.

QUE : Le maire, Claude N. Morin et un des deux conseillers responsables de ce dossier, Yvan Verville ou Patrick Morin soient autorisés à signer le tableau détaillé des salaires et des avantages sociaux et monétaires qui ont été consentis aux employés de la municipalité pour l'année 2014 ainsi que pour le temps accumulés des employés au 31 décembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-188

12. **VENTE POUR TAXES**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La propriété suivante soit inscrite sur la liste de vente pour taxes :

Matricules	Montants	Intérêts	Total
4101 36 7027	3 908,31	1 021,32	4 929,23 \$

QUE : Me Nicole Breton, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, ainsi que Denis Bédard, directeur général ou Joëlle Rancourt, secrétaire-trésorière adjointe, soient mandatés pour effectuer les démarches de la vente pour taxes.

QUE : Ces personnes soient autorisées à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Ville de Macamic dans le dossier des ventes pour taxes.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-189

13. **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2013 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (OMH)**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour l'année 2013 soit adopté avec une contribution de la municipalité de 13 677 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-190

14. **ADOPTION DU CRITÈRE DE RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS POUR LE TONNAGE DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le critère de répartition des quotes-parts de la MRC d'Abitibi-Ouest concernant le tonnage des déchets et de la récupération pour le budget 2014 selon le tableau ci-dessous:

	DÉCHETS RÉCUPÉRATION		COMMERCES	
	TM	TM		
Authier	50,69	19,87		70,56
Authier-Nord	63,49	24,89		88,38
Chazel	52,85	20,72		73,57
Languedoc	16,91	6,63		23,54
Macamic	535,13	209,60	217,28	962,01
TOTAL	719,07	281,91	217,28	1218,26

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-191

15. **APPUI POUR L'ACCREDITATION DU CPE BOUT D'CHOU EN TANT QU'ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le Centre de la petite enfance Bout d'Chou dans leur démarche d'accréditation en tant qu'entreprise d'économie sociale.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-192

16. **FONDATION DOCTEUR-JACQUES-PARADIS – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA FERMETURE TEMPORAIRE DES ROUTES POUR UNE ACTIVITÉ CYCLOSPORTIVE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la fermeture mobile temporaire de la route avec un convoi sécuritaire sur notre territoire à l'occasion de l'activité cycloportive du « Boréal super 8 » qui aura lieu à l'été 2014 afin d'amasser des fonds pour la Fondation du Docteur-Jacques-Paradis.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Demandes de commandite**

2013-12-193

a) **DEMANDE DE COMMANDITE – COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI-ÉCOLE DAGENAIS**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QU' : Un montant de 50 \$ soit versé à l'école Dagenais pour notre appui financier pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-194

b) **DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU COMITÉ DES LOISIRS DE COLOMBOURG – SOIRÉE BYE BYE**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QU' : Un montant de 600 \$ sera versé en janvier 2014 au Comité des loisirs de Colombourg pour l'organisation du Bye Bye 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-195

18. **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014**

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QUE : Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2014**, qui se tiendront les **lundis** et qui débuteront à **19 heures** :

- ⇒ 13 janvier
- ⇒ 10 février
- ⇒ 10 mars
- ⇒ 14 avril
- ⇒ 12 mai
- ⇒ 9 juin

- ⇒ 14 juillet
- ⇒ 11 août
- ⇒ 8 septembre
- ⇒ 14 octobre (13 Action de grâces)
- ⇒ 11 novembre (10 Jour du Souvenir)
- ⇒ 8 décembre

QU' : Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-196

19. **CULTURAT 2015 – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MACAMIC**

Considérant que la culture est l'une des principales sources mobilisatrices d'une communauté;

Considérant que l'intégration des arts et de la culture dans son milieu de vie ainsi que la bonification des activités de tourisme culturel contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

Considérant que le bassin d'artistes en région est d'une grande qualité et regorge de créativité;

Considérant qu'un milieu plus fleuri et accueillant favorise le bien-être et la rétention des gens dans nos collectivités;

Considérant que l'indice de bonheur d'une population passe aussi par l'animation du milieu de vie;

Considérant que l'augmentation de la visibilité de la région à travers les médias en misant sur l'effervescence culturelle contribue au renforcement positif des perceptions vis-à-vis l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant que le niveau de fierté et l'attachement des résidentes et résidents à leur milieu de vie participent à l'attractivité de la main-d'œuvre, des immigrants et l'augmentation de l'achalandage touristique d'une destination;

Considérant que la présence accrue de la cuisine régionale dans les restaurants de l'Abitibi-Témiscamingue stimule l'économie, la connaissance des producteurs sur le territoire et le développement durable.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les membres du conseil municipal s'engagent à orienter le développement de la Ville de Macamic en lien avec CULTURAT et réaliser certaines actions en ce sens.

Adoptée à l'unanimité.

21. **Rapport des comités**

Le maire, Claude N. Morin, la conseillère Linda Morin et les conseillers Yvan Verville et Louis Proulx font un rapport de leur comité respectif

23. **Période de questions**

Aucune question.

2013-12-197

24. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Claude N. Morin
Maire